

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

GALVA PROCAT® en pot 250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

UFI: H1M5-E0SR-000C-006N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

peinture industrielle
Couleur, Laque.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

A.M.P.E.R.E. SYSTEM
3 rue Antoine Balard - Z.I. du Vert Galant
95310 Saint-Ouen-l'Aumône - FRANCE
Tel: + 33 1 34 64 72 72 / Fax: +33 1 30 37 55 17
fds@amperesystem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: France : N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59
Belgique/Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid - Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels : +32 70 245 245 (8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226
Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène
éthylbenzène
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 2 de 11

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable, un produit chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Couleur, Laque.

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1330-20-7	xylène			25 - < 30 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			
100-41-4	éthylbenzène			5 - < 10 %
	202-849-4	601-023-00-4		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraitéàpoint d'ébullition bas			5 - < 10 %
	265-150-3			
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
7440-66-6	poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé)			1 - < 5 %
	231-175-3	030-001-01-9		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
1314-13-2	oxyde de zinc			< 1 %
	215-222-5	030-013-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1330-20-7	215-535-7	xylène	25 - < 30 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg		
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	5 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg		
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	< 1 %
	par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

Information supplémentaire

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 3 de 11

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne rien donner à boire ou à manger.

Après inhalation

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Traitement médical nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Changer les vêtements imprégnés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain).

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). poudre ABC.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 4 de 11

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. mesures de protection: Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: inhalation. contact avec la peau. contact avec les yeux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant. Matières à éviter: Acide. Base. Matériau, combustible. Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger contre: forte chaleur. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 5 de 11

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Contrôle de l'exposition professionnelle: Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture. Lunettes à coques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués :
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) , Caoutchouc butyle.
Epaisseur du matériau des gants: >0,4mm
période de latence: >480min
normes DIN/EN EN ISO 374

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite ventilation insuffisante .
aspiration insuffisante.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	gris argent
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	135 °C
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	8 vol. %
Point d'éclair:	23 °C
Température d'auto-inflammation:	463 °C
Pression de vapeur: (à 20 °C)	8 hPa
Densité:	1,19 g/cm³

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: VOCV (CH): 39,993 %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 6 de 11

Teneur en corps solides:

VOC (EU) 482,036 g/l

60 %

Point de ramollissement:

DIN 52025

Durée d'écoulement:

240 (3 mm)

(à 20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation. Conditions à éviter:

En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis (bases). Acide. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë, par voie orale. Toxicité aiguë, par inhalation. Absence de données toxicologiques.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 3,927 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	xylène				
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
100-41-4	éthylbenzène				
	orale	DL50 3500 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 15400 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 17,2 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
1314-13-2	oxyde de zinc				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID	

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: irritant. Évaluation: non irritant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Rat DL50: 4300 - 5800 mg/kg Toxicité aiguë, par voie orale

Les données se rapportent au composant principal.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne s'écoule pas dans les eaux usées si la mise en oeuvre est effectuée de façon adéquate.

Très toxique pour puces d'eau.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,6 mg/l	96 h	Algen	GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 8 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
100-41-4	éthylbenzène	3,15

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 9 de 11

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PEINTURES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Lorsque ce produit est transporté dans des récipients d'une capacité maximum de 450 litres selon ADR/RID/ADN alinéa 2.2.3.1.5, il n'est pas une matière dangereuse dans le sens défini par les réglementations relatives au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Lorsque ce produit est transporté dans des récipients d'une capacité maximum de 450 litres selon ADR/RID/ADN alinéa 2.2.3.1.5, il n'est pas une matière dangereuse dans le sens défini par les réglementations relatives au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 10 de 11



Dispositions spéciales: 163, 223, 367, 955
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Transport en accord du 2.3.2.5 du code IMDG.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1263

d'identification:

14.2. Désignation officielle de PAINT

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A72 A192
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
Passenger LQ: Y344
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non
L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV VOCV (CH): 39,993 %
dans les vernis et peintures: VOC (EU) 482,036 g/l

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GALVA PROCAT® en pot 250, 500, 1000 ml

Date de révision: 13.03.2025

250 ml : 13731 - 500 ml : 635009500 / 10028 - 1000 ml : 635009100 / 10027

Page 11 de 11

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.